



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le président du Sénat et le gouvernement s'engagent pour un avenir meilleur de la montagne

La présidente et le secrétaire général de l'ANEM, Frédérique Massat, députée de l'Ariège, et Laurent Wauquiez, député de Haute-Loire, se sont félicités de la forte mobilisation des élus des six massifs, lors du 29^e congrès de l'Association, qui s'est tenu les 17 et 18 octobre à Cauterets (Hautes-Pyrénées).

Le président du Sénat, Jean-Pierre Bel, et les deux ministres présents – Philippe Martin et Marylise Lebranchu – ont reconnu le caractère singulier et les solutions innovantes de la montagne. En ouvrant les travaux, Jean-Pierre Bel, sénateur de l'Ariège, s'est déclaré attentif à défendre la spécificité de la montagne.

De son côté, Philippe Martin, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, a tenu à remettre les élus au cœur de la réflexion sur l'avenir de l'hydroélectricité et des énergies renouvelables en créant une table ronde à cette fin. Il a notamment évoqué un aménagement possible de la Loi sur l'eau.

Durant l'atelier consacré au très haut débit, les élus ont interpellé les opérateurs et les pouvoirs publics. Ils réclament une démarche pragmatique mobilisant toutes les techniques disponibles afin d'accéder immédiatement à un haut débit de qualité, sans se priver de prendre date pour l'équipement en fibre optique.

Sur la place de la montagne dans la réforme des territoires, les intervenants ont été unanimes à demander le maintien de la création du Haut Conseil des territoires et à désapprouver haut et fort l'état actuel du découpage de la carte cantonale dans beaucoup de départements. Ils demandent le respect de la spécificité montagne qui a prévalu lors de la préparation de la loi et les modifications qui s'imposent avant le découpage définitif. Les élus de la montagne ont, en outre, vivement souhaité que l'apport de la montagne en tant que château d'eau de la nation soit enfin reconnu.

Face aux interrogations des élus sur la place et la reconnaissance de la montagne, Marylise Lebranchu, ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique, a parlé de territoires à « haute valeur environnementale ». Elle s'est engagée à ce que les territoires « dont on a tous besoin » trouvent une forme de compensation. A propos des normes qui paralysent de nombreuses initiatives, Marylise Lebranchu a indiqué qu'elles ne doivent pas s'appliquer pas de la même façon sur tous les territoires et confirmé que leur quantité doit être diminuée.

Afin de célébrer les 30 ans de l'ANEM et de la Loi montagne, le prochain Congrès des élus de la montagne aura lieu à Chambéry, en Savoie, les 16 et 17 octobre 2014. Chambéry est la ville de Louis Besson, fondateur et premier président de l'ANEM.

Contact : Olivier LAMOUREUX, tél. 01.45.22.17.58 / 06.20.48.05.21 o.lamoureux@anem.org

L'ANEM se mobilise pour faire respecter la spécificité des territoires de montagne dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national (article 1^{er} de la loi Montagne). L'Association qui revendique le droit à la différence et la nécessité d'adapter des dispositions générales aux particularités de près d'un quart du territoire national est engagée au quotidien dans les instances et les assemblées locales, nationales et européennes. Elle rassemble aujourd'hui quelque 4 000 communes, 43 conseils généraux, 12 conseils régionaux, et plus de 250 parlementaires. Dans son organisation et son fonctionnement, l'ANEM présente une gouvernance originale assurée, conjointement, par un président et un secrétaire général, parlementaires issus d'un parti de gouvernement, alternativement de la majorité et de l'opposition, renouvelables tous les deux ans.